



**REGLEMENTATION REGIONALE
COMITE ILE DE FRANCE CYCLISME**

Saison 2024

VTT TRIAL

CHAMPIONNAT REGIONAL

(Mis à jour le 29/03/2024)

REGLEMENT ET CAHIER DES CHARGES

Championnat Régional VTT Trial 2024

Table des matières

1.	Définition	3
2.	Participation	3
2.1.	Licences.....	3
2.2.	Engagements.....	3
2.3.	Tarif et numéro de plaque	3
2.4.	Absence au départ	4
2.5.	Maillot de Champion	4
2.6.	Nationalité	4
3.	Catégories.....	4
3.1.	Participation.....	4
3.2.	Affectation	4
3.3.	Coureur non classé.....	4
4.	Classements et récompenses	4
4.1.	Groupe administratif.....	4
4.2.	Classements	5
4.3.	Titres et maillots décernés.....	5
5.	Cérémonie protocolaire.....	5
6.	Aménagement et gestion du règlement	5
7.	Règlement technique	5
8.	Apports des règlements nationaux	6

1. Définition

Le Championnat d'Ile de France de VTT Trial s'inscrit dans le cadre d'une manche de la CIROVTT Trial (Coupe Inter Régionale Ouest de VTT Trial). Le règlement technique (parcours, matériel, comptage des pénalités, déroulement de la journée et classement) est visible sur le site de la cirovtt (www.cirovtt-trial.fr).

2. Participation

2.1. Licences

Le Championnat d'Ile de France de VTT Trial est ouvert à tout pilote homme ou femme âgé(e) de 7 ans minimum dans l'année, titulaire d'une licence de la Fédération Française de Cyclisme délivrée par le Comité d'Ile de France.

2.2. Engagements

Licences autorisant la participation à la Coupe Inter Régionale :

- Pour les licenciés FFC, l'engagement doit se faire sous couvert du Président du club. L'engagement doit se faire sur le site fédéral pour les licenciés FFC (<http://maj.ffc.fr/maj/>).
- Pour les mineurs non licenciés ou licenciés d'autres fédérations : ces derniers ainsi qu'une personne titulaire de l'autorité parentale doivent attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire de santé (Cerfa 1599-01 questionnaire de santé). Dans le cas contraire, et en cas d'une ou plusieurs réponses positives, devra être produit un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins de six mois. (Supplément de 10€)
- Pour les majeurs non licenciés ou licenciés d'autres fédérations : ces derniers doivent présenter un certificat médical d'aptitude au VTT de compétition, datant de moins d'un an. (Supplément de 10€)

Utiliser le bulletin d'engagement, qui se trouve sur le site du club organisateur et fournir un certificat médical de non contre-indication de la pratique du cyclisme en compétition de moins de 1 AN (adulte) ou l'attestation d'avoir répondu non à toute les questions du QS (mineur) ainsi qu'une autorisation parentale (mineur).

Le bulletin devant parvenir, (par courrier), au plus tard le jeudi accompagné des justificatifs et de son règlement.

Les concurrents doivent obligatoirement présenter leur licence ou leur pièce d'identité avant émargement de la feuille d'engagement et les non licenciés mineurs une autorisation parentale.

Un participant occasionnel, non licencié ou non licencié FFC ne bénéficie pas, comme le licencié FFC, d'une garantie de dommages corporels. Le club organisateur s'engage à souscrire auprès de l'assureur fédéral GRAS SAVOYE une assurance complémentaire « Participant occasionnel » Option 1 ou équivalent ».

2.3. Tarif et numéro de plaque

L'engagement est fixé à 15 € pour toutes les catégories (avec un supplément de 10€ pour les non licenciés FFC).

Pour tous, il faut aller sur le site de la cirovtt (www.cirovtt-trial.fr) pour choisir la catégorie (niveau) et se voir attribuer un numéro de plaque de cadre.

Les pilotes devront se munir d'une plaque marquée de son numéro attribué avant ou le matin de l'épreuve avec la couleur de sa catégorie (voir site www.cirovtt-trial.fr).

2.4. Absence au départ

Les clubs dont les membres engagés mais absents sans justification (médicale) se verront facturer le montant de l'engagement par le Comité dont dépend l'organisateur.

2.5. Maillot de Champion

Tout pilote titulaire d'un titre de champion national ou international FFC ou UCI devra porter son maillot tout au long des épreuves et des cérémonies protocolaires. Les autres pilotes devront porter le maillot de leur club ou de leur Team Officiel FFC. Tout autre pilote titulaire d'un titre de champion dans une autre fédération, devra porter son maillot de club.

2.6. Nationalité

Seuls les licenciés FFC de nationalité Française et d'un club du Comité d'Ile de France et titulaires d'une licence compétition peuvent prétendre au podium du Championnat d'Ile de France de VTT TRIAL.

3. Catégories

3.1. Participation

Les concurrents participant au Championnat d'Ile de France de VTT Trial 2024 sont répartis suivant les niveaux définis dans l'article 2-4 : de la Convention Règlement de la Coupe Inter Régionale Ouest de VTT Trial 2024. La signature de la feuille d'émargement par le pilote atteste que le pilote majeur et le(s) parent(s) du pilote mineur a parfaite connaissance des règles de la compétition et des règles d'assurance pendant la compétition et conséquentes à la compétition.

3.2. Affectation

L'affectation des coureurs dans les différentes catégories est réalisée en tenant compte de la classification de la saison en cours et des deux précédentes années sur les épreuves Régionales, Inter Régionales et Nationales.

3.3. Coureur non classé

Un coureur non classé lors des deux années précédentes et de la saison en cours peut choisir la catégorie dans laquelle il souhaite concourir, sous réserve de l'accord du responsable de la commission Trial CRVTT ou de son remplaçant.

4. Classements et récompenses

4.1. Groupe administratif

La commission Trial CRVTT mandate le groupe administratif, comprenant un commissaire national,

chargé d'assurer les classements de la Coupe Inter Régionale Ouest de Vélo Tout Terrain Trial 2024 pour établir le classement du Championnat d'Ile de France de VTT Trial 2024.

4.2. Classements

Le classement du Championnat d'île de France de VTT Trial ne prendra en compte que les pilotes titulaires des licences définies à l'article 2-1 et délivrées par un club affilié FFC auprès du Comité d'Ile de France de Cyclisme.

Ne peuvent être classés sur le Championnat d'île de France que les pilotes ayant terminé l'épreuve.

4.3. Titres et maillots décernés

Les titres et maillots décernés seront :

- un titre et un maillot pour la meilleure dame de la catégorie la plus élevée
- un titre et un maillot pour le meilleur pilote de la catégorie Elite
- un titre et un maillot pour le meilleur pilote de la catégorie Expert
- un titre et un maillot pour le meilleur pilote de la catégorie Nationale 1
- un titre et un maillot pour le meilleur pilote de la catégorie Nationale 2
- un titre et un maillot pour le meilleur pilote de la catégorie Nationale 3
- un titre et un fanion pour le meilleur pilote de la catégorie R3
- un titre et un fanion pour le meilleur pilote de la catégorie R4
- un titre et un fanion pour la meilleure pilote de la catégorie R3
- un titre et un fanion pour la meilleure pilote de la catégorie R4

5. Cérémonie protocolaire

La cérémonie protocolaire récompensant les trois premiers de chaque titre sera gérée par la commission CRVTT.

La participation à la cérémonie protocolaire des compétiteurs figurant sur l'un des podiums finaux du Championnat d'Ile de France de VTT Trial 2024 est obligatoire. En cas d'absence non justifiée et non validée auprès de la commission Trial CRVTT et du président du collège des commissaires, le pilote ne recevra pas sa récompense.

Lors des cérémonies protocolaires, et sauf décision contraire de la CIROVTT Trial 2024, les coureurs récompensés devront obligatoirement porter les équipements comme défini dans l'article 2-5-4 –

En cas de tenue non réglementaire, le coureur ne sera pas récompensé.

6. Aménagement et gestion du règlement

La commission Trial CRVTT se réserve le droit d'apporter au cours de la saison tout avenant au règlement de la CIROVTT qu'elle jugera nécessaire. La commission Trial CRVTT et le président du collège des commissaires sont souverains dans toute décision concernant la participation et le classement des pilotes lors du Championnat d'Ile de France.

7. Règlement technique

Le règlement technique de VTT Trial 2024 appliqué pour le Championnat d'Ile de France de VTT Trial est celui qui est appliqué dans le cadre de la Convention Règlement de la Coupe Inter Régionale Ouest

Vélo Tout Terrain Trial Edition 2024. (www.cirovtt-trial.fr).

8. Apports des règlements nationaux

Le présent règlement pourra être modifié en fonction des règlements nationaux votés par la Fédération Française de Cyclisme

Mis à jour le 29/03/2024



CONTACT COMITE D'ILE DE FRANCE DE CYCLISME

/// **Président** José GOUERE – j.gouere@ffc.fr ///

/// **Président de la Commission Régionale VTT** Marc VAILLANT – mvaillant91@outlook.fr ///

/// **Secrétaire** Florence DUSEAUX – iledefrance@ffc.fr ///

Comité d'Ile de France de Cyclisme
Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon – Montigny Le Bretonneux 78180
01 81 88 08 36